

Carte de surveillance des patients traités par



Ruxience®
rituximab

dans les maladies hors oncologie

Pourquoi ai-je reçu cette carte ?

Ce médicament peut vous rendre plus susceptible de développer des infections. Cette carte vous informe sur :

- Ce que vous devez savoir avant de recevoir Ruxience®
- Quels sont les signes d'une infection
- Que faire si vous pensez développer une infection

Celle-ci comprend aussi votre nom et le nom et numéro de téléphone de votre médecin au verso.

Que dois-je faire avec cette carte ?

Gardez cette carte avec vous tout le temps - par exemple dans votre portefeuille ou votre sac à main.

Présentez cette carte lors de toute prise en charge par un médecin, infirmier/ère ou dentiste, et pas uniquement à votre médecin spécialiste qui vous a prescrit Ruxience®.

Gardez cette carte avec vous pendant les 2 années suivant la dernière administration de Ruxience®. En effet, les effets secondaires peuvent se développer plusieurs mois après avoir reçu le traitement.

Quand dois-je ne pas recevoir Ruxience® ?

Vous ne devez pas recevoir Ruxience® si vous avez une infection active ou un problème grave du système immunitaire.

Prévenez votre médecin ou votre infirmier/infirmière si vous êtes traité ou avez été traité par le passé par des médicaments pouvant affecter votre système immunitaire, comme une chimiothérapie.

Quels sont les signes d'une infection ?

Recherchez les signes possibles d'infection suivants :

- Fièvre ou toux persistante
- Perte de poids
- Douleur sans vous être blessé
- Se sentir mal ou sans énergie.

Si vous présentez un de ces signes, informez immédiatement votre médecin ou infirmier/ère.

Vous devez aussi les informer de votre traitement par Ruxience®.

Que dois-je savoir d'autre ?

Rarement, Ruxience® peut entraîner une infection grave du cerveau, appelée leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP).

Celle-ci peut être fatale.

Les signes de LEMP comprennent :

- Confusion, perte de mémoire ou troubles de la pensée,
- Perte d'équilibre ou un changement dans votre façon de marcher ou parler,
- Diminution de la force ou faiblesse d'un côté de votre corps,
- Trouble ou perte de la vision.

Si vous présentez un de ces signes, informez immédiatement votre médecin ou un infirmier/ère. Vous devez aussi les informer de votre traitement par Ruxience®.

Où puis-je avoir d'autres informations ?

Voir la notice de Ruxience® pour plus d'informations.



PP-RIT-FRA-0104 - Juillet 2024 - Pfizer - Société par actions simplifiée au capital de 47570 €. Siège social 23-25 avenue du Docteur Lannelongue - 75014 Paris - 433 623 550 RCS Paris - N°SIREN 433 623 550 - N°SIRET 433 623 550 00020 - N°TVA intra-communautaire FR 73 433 623 550 - Locataire-gérant de Pfizer Holding France.

Date de début de traitement et coordonnées

Date de la perfusion la plus récente :

Date de la première perfusion :

Nom du patient :

Nom du médecin :

Coordonnées du médecin :

Assurez-vous d'avoir la liste de l'ensemble des médicaments que vous prenez lors de chaque visite auprès d'un professionnel de santé.

Si vous avez des questions sur les informations contenues dans cette carte, adressez-vous à votre médecin ou à votre infirmier/ère.